



PROCES VERBAL

conseil d'administration
du centre communal d'action sociale
mardi 12 mai 2026



MEMBRES PRESENTS

Le Président :

Éric BERDOATI

Les Elus :

Annie POTHIER,
Mireille GUEZENEC
Edith SAGROUN
Nicolas PUJOL
~~Laura MODANESE~~
Pierre BLEXMANN
~~Sylvie SOARES~~
Anne-Marie CRAVERO

Les Représentants des associations :

~~Ludovic MARTIN-DEMARZE~~ - Association Familiale Catholique , désigné par l'UDAF
Elisabeth PACREAU-LEDAIN - Aides et Soins 92 Centre
~~Christine CHAZELLE~~ - Les Papillons Blancs
Yolande DUNOYER DE SEGONZAC - UNAFAM
~~Agnès BURGAUD~~ - La Passerelle
Marc TIHY - Secours Catholique
Catherine PERRAUDEAU - La Maison de l'Amitié
Gérald AUTIER - APAJ

Le pouvoir suivant a été donné :

Christine CHAZELLE à Marc TIHY

Assistaient également à la réunion :

Nathalie BERNARD, Directrice générale des services
Marie SANGOUARD, Directrice du Pôle Citoyenneté et Santé
Sylvie SOIRAT, responsable du CCAS



SOMMAIRE

A. DELIBERATION	4
1. Désignation d'un secrétaire de séance.....	4
B. ADOPTION DU PROCES VERBAL	4
C. COMMUNICATION	4
D. DELIBERATIONS	4
1. Election du vice-président du conseil d'administration.....	4
2. Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration.....	5
E. QUESTIONS DIVERSES	5



A. DELIBERATION

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Président, le conseil décide :

N° 27 : DE NOMMER, secrétaire de séance, Sylvie SOIRAT, responsable du centre communal d'action sociale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

B. ADOPTION DU PROCES VERBAL

Le Procès-Verbal du conseil d'administration du mardi 10 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

C. COMMUNICATION

Éric BERDOATI, Maire, Président du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS), introduit la séance en rappelant le statut du CCAS, établissement indépendant disposant de son propre conseil d'administration qui se réunit régulièrement.

Une autre instance municipale qu'est la Caisse des écoles se réunit régulièrement lors de comités.

Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration, nouvellement nommés ou reconduits suite aux élections municipales.

Il tient à remercier Jean-Christophe PIERSON, ancien Vice-président du conseil d'administration et précédemment adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale, au handicap et à la santé, pour le remarquable travail qu'il a effectué dans tous les secteurs de sa délégation.

D. DELIBERATIONS

1. Election du Vice-président

Éric BERDOATI rappelle que le Maire est Président de droit du conseil d'administration.

Dès sa constitution, le conseil d'administration doit élire en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du Maire.

Il invite donc les membres présents à faire acte de candidature.

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Président, le conseil procède à la désignation du Vice-président au scrutin secret:

N°28 : EST ELUE Vice-présidente du conseil d'administration du CCAS à l'unanimité, Madame Annie POTHIER.

La délibération est adoptée à l'unanimité



2. Adoption du règlement intérieur

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Président, le conseil décide :

N°29 : D'ADOPTER le règlement intérieur du conseil d'administration

La délibération est adoptée à l'unanimité

Elisabeth PACREAU-LEDAIN demande à quel rythme se réunit le conseil d'administration ?

→ **Marie SANGOUARD** indique que les séances ont lieu une fois par mois, excepté aux mois de juillet et août

Anne-Marie CRAVERO relève qu'il est indiqué que la consultation des dossiers est possible 3 jours avant la séance : ce délai lui paraît très court...

→ **Sylvie SOIRAT** explique que l'ordre du jour qui est envoyé avec les convocations 5 jours avant la séance comporte tous les projets de délibérations et documents afférents, hors dossiers d'aide sociale.

En effet, ces derniers sont adressés au CCAS par les divers travailleurs sociaux intervenant sur la commune, parfois la veille de la séance. Ils sont bien-sûr présentés ensuite en séance.

E. QUESTIONS DIVERSES

Mireille GUEZENEC demande quelle association représente Yolande DUNOYER DE SEGONZAC ?

→ **Éric BERDOATI** répond qu'il s'agit de l'UNAFAM, et invite chaque membre du conseil d'administration à se présenter.

Mireille GUEZENEC demande qui est Ludovic MARTIN-DEMARZE, absent ce soir ?

→ **Sylvie SOIRAT** explique qu'il est le représentant des associations familiales proposé par l'UDAF, et plus particulièrement de l' Association Familiale Catholique.

Anne-Marie CRAVERO s'interroge concernant le budget du CCAS, sur les montants élevés d'excédents, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement :

→ **Éric BERDOATI** précise que le montant de la subvention de la Ville versée chaque année au CCAS est alloué en tenant compte de ce montant d'excédent de fonctionnement.

En effet, ce dernier est reporté chaque année sur le budget de l'année N+1 et reste acquis au CCAS.

Il mentionne par ailleurs la diminution conséquente du nombre de demandes d'aides financières sollicitées auprès du conseil d'administration par les travailleurs sociaux intervenant sur la commune, et notamment de celles formulées par le SST8 (Service social territorial, situé à Boulogne).

Anne-Marie CRAVERO demande s'il serait envisageable que la Ville recrute une assistante sociale ?

→ **Éric BERDOATI** explique travailler avec le Conseil départemental sur le projet d'ouverture d'une unité décentralisée du SST à Saint-Cloud, dans le secteur de la Porte Jaune.

Elisabeth PACREAU-LEDAIN déplore la réforme de restructuration des SST qui a été mise en place par le Conseil départemental : elle a éloigné les travailleurs sociaux des usagers qui n'ont plus d'interlocuteurs de proximité. Le Conseil départemental ne peut-il pas envisager de revoir l'organisation actuelle qui, indéniablement, est un échec ?

→ **Éric BERDOATI** ne pense pas que cela soit à l'ordre du jour.

La mise en place d'une unité décentralisée serait la solution au problème actuel.

Est également à déplorer l'illogisme de l'installation du nouveau centre de PMI à Boulogne, alors que la maternité du secteur la plus importante est celle de l'hôpital de Saint-Cloud...



Toutefois, à la décharge du Conseil départemental, il souligne les difficultés de recrutement croissantes auxquelles se heurte la Fonction Publique.

En conclusion de la séance, **Annie POTHIER** remercie les membres du conseil d'administration de l'avoir élue à l'unanimité Vice-présidente du conseil d'administration, et indique que la date du prochain conseil d'administration est fixée comme suit :

➤ **Mardi 23 juin 2026**, salle des Conseillers, à 18 heures.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h45.